

ANCIENS ATELIERS DU CN
Aménagement des espaces publics
Rapport sommaire de la séance d'information
du 6 décembre 2021

Introduction	2
Séance d'information	2
Bilan de la séance d'information	2
Description de l'activité	3
Participant.e.s	3
Déroulement	3
Principales interventions	4
Programmation des espaces publics	4
Période de questions	4
Conclusion	5

Le projet prend place sur le site des anciens ateliers du CN, au sud-est du quartier de Pointe-Saint-Charles, un quartier qui fait l'objet de plusieurs changements, autant dans sa définition du paysage que dans son environnement social et économique.

Fruit de négociations constantes entre le Groupe Mach, l'Arrondissement du Sud-Ouest et les organisations communautaires locales, le projet prévoit la construction de près de 925 logements d'ici 2030, dont 210 logements sociaux et communautaires. Le projet implique également le prolongement de certaines rues ainsi que la réhabilitation et la cession de lots pour fins de parcs.

Ce projet, de par sa situation au chevauchement d'un secteur résidentiel et industriel, va jouer un rôle important dans le développement, la diversification et la densification du quartier. Ses nouveaux espaces publics contribueront à l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résident.e.s existant.e.s et à venir.

L'Arrondissement prévoit débiter les travaux d'aménagement de ces espaces publics dès 2022. De ce fait, le projet consiste en l'élaboration d'une programmation cohérente et complémentaire avec l'offre présente dans le secteur en termes d'espaces publics, ainsi que de proposer des orientations d'aménagement de ces espaces.

La démarche participative prend une place primordiale dans ce projet. Elle vise à permettre à la population du quartier de se prononcer afin de définir les différentes vocations souhaitées et ainsi guider les choix d'aménagement.

Séance d'information sur la programmation des espaces publics

La séance d'information a eu lieu le 6 décembre 2021 et représente la deuxième étape de la démarche participative prévue dans le cadre de ce projet.

Cette séance d'information avait pour objectif de présenter aux participant.e.s la programmation proposée pour les espaces publics du projet. Celle-ci est inspirée des résultats obtenus lors de l'atelier de travail qui a eu lieu les 25 et 26 août 2021 et dont le but était d'identifier les besoins et aspirations des usagers pour ces futurs espaces publics.

Le rapport qui fait état des résultats de l'atelier de travail est disponible dans le lien : montreal.ca/sud-ouest.

Bilan de la séance d'information

Ce rapport résume les faits saillants des discussions et interventions qui ont eu lieu lors de la séance. Il sera intégré dans les documents de l'avant-projet préliminaire.

Description de l'activité

Participant.e.s

La participation à la séance d'information était ouverte au grand public. Des cartons d'invitation ont été distribués aux résident.e.s du quartier de Pointe-Saint-Charles, des affiches ont été collées dans le quartier et une annonce a été diffusée sur le site de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi que sur les réseaux sociaux.

En plus des résident.e.s du quartier, la présence des représentant.e.s des différents organismes communautaires et citoyens a été soulignée, notamment la table de concertation locale Action-Gardien, l'Opération Populaire d'Aménagement (OPA) et l'OBNL 7 à Nous.

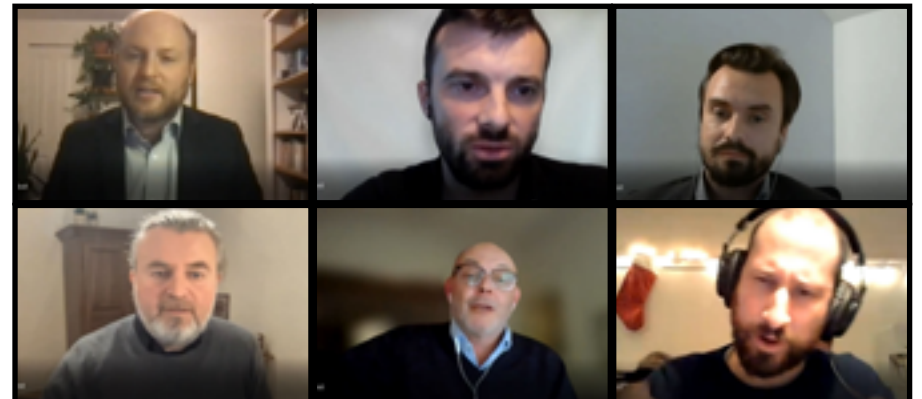
Des représentant.e.s de l'Arrondissement étaient également présent.e.s à la séance, afin de répondre aux questions des participant.e.s.

En tout, quarante-deux (42) personnes ont participé à la séance d'information. Ce nombre n'inclut pas l'animateur, les représentants de l'Arrondissement, le soutien technique et l'équipe de Fahey.

Déroulement

La séance d'information a eu lieu le lundi 6 décembre de 18 h 30 à 20 h 30. Les participant.e.s ont été accueilli.e.s par un mot de bienvenue de la part de Monsieur Craig Sauv , Conseiller de la Ville pour le district Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown.

La séance a d but  par la pr sentation de la programmation des espaces publics du projet, suivie d'une p riode de questions et commentaires.



À titre d'information, voici la programmation proposée pour les différents espaces publics du secteur des anciens ateliers du CN, qui ont fait l'objet de cette séance d'information. Il est important de noter que cette programmation est en phase préliminaire :

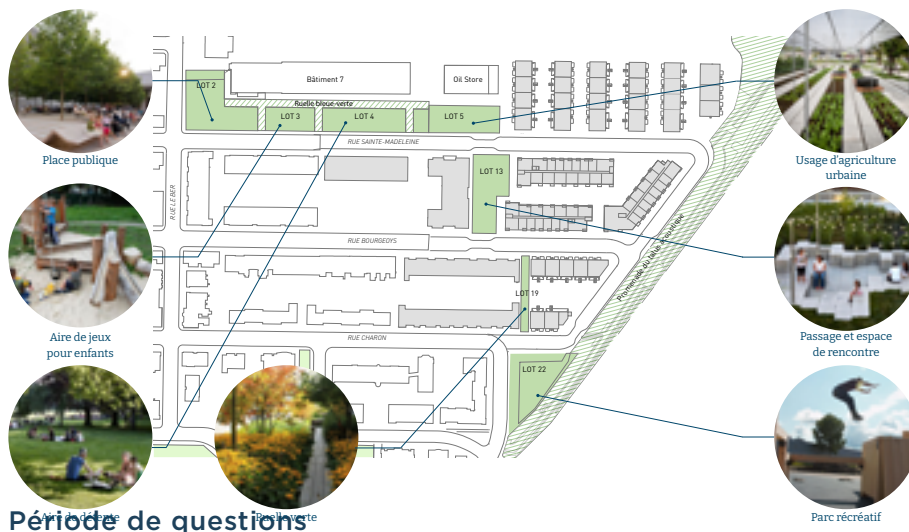
- Lot 2 : Place publique
- Lot 3 : Aire de jeux pour enfants
- Lot 4 : Aire de détente
- Lot 5 : Usage d'agriculture urbaine
- Lot 13 : Passage et espace de rencontre
- Lot 19 : Ruelle verte
- Lot 22 : Parc récréatif de type «parkour urbain»

D'autres préoccupations autour du lot 22 ont été soulevées et concernent les points suivants :

- Les escaliers proposés peuvent rendre l'accessibilité au parc difficile, surtout pour les personnes utilisant des aides à la mobilité (ex. : marchette, canne.)
- La sécurité durant le soir.

En ce qui concerne le lot 2 (la place publique), les questions et commentaires ont porté sur les points suivants :

- Le manque (ou l'absence) de visibilité de la place et du Bâtiment 7 depuis la rue, à cause des arbres proposés.
- L'accessibilité universelle de la terrasse du Bâtiment 7 depuis la place publique durant l'hiver et les enjeux de déneigement qui y sont reliés.
- La possibilité de conservation des arbres existants et la durée de maturité des arbres proposés.
- Proposition d'accoudoirs sur les murets et bancs proposés.



Pour le lot 3, le commentaire reçu propose de transférer une partie de l'aire de jeux sur le lot 2, pour permettre aux parents installés sur la terrasse du Bâtiment 7 de surveiller leurs enfants depuis cet endroit.

Les lots 4 et 13 quant à eux, n'ont pas fait l'objets de questions ou de commentaires.

Pour le lot 19, un intervenant propose que ce dernier soit plus vert et moins pavé.

En ce qui concerne le lot 5 voué à l'agriculture urbaine, les questions et commentaires soulevés ont porté sur les points suivants :

- La gestion du lot 5 par le milieu.
- Le rappel que le volet éducatif et collectif est déjà présent sur le terrain du B7.
- Prise en considération des installations du lot du B7 actuellement aménagées dans les propositions d'aménagement.
- Élimination des bacs de plantations proposés afin de consacrer la totalité du lot pour l'agriculture intensive.
- Établissement d'une discussion entre l'Arrondissement et l'organisme la Fermette.
- Obtention du détail de la composition du terrau déposé lors de la réhabilitation des sols.

Le maire de l'arrondissement a cependant rappelé que le lot 5 doit être contributif à toute la communauté.

D'autres commentaires généraux ont été formulés par les participant.es., que ce soit par écrit ou oralement, concernant l'ensemble des espaces publics du projet. Ces commentaires portent sur les points suivants :

- Absence d'une programmation hivernale et d'aménagement permettant la captation du soleil durant l'hiver et la protection contre les vents.
- Importance d'un échange entre l'OBNL 7 à Nous et les concepteurs des aménagements autour du Bâtiment 7.
- Mise en place d'un mécanisme de validation de la part de l'Arrondissement en ce qui concerne les idées d'aménagement proposés, notamment le «parc aventure» pour s'assurer que la communauté est entendue.

Conclusion

Les discussions lors de la séance d'information ont permis de clarifier certains choix de conception relevant des enjeux existants du site, ainsi que de ressortir des suggestions et orientations à tenir en compte lors de la conception des espaces publics.

La programmation du lot 22 était le point central de la discussion et les représentants de l'arrondissement ont rassuré la population que leurs souhaits et besoins étaient entendus et feront l'objet d'études approfondies.

Il y a eu convergence également sur l'importance d'une programmation hivernale, vu les long mois d'hiver.